

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 par le mot :

« éventuel »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.